

Poitiers Sud

Le Journal du comité de quartier

> 2016

1955-2015 : LA CITÉ PIERRE LOTI A EU 60 ANS

La cité Pierre Loti ne s'est pas toujours appelée ainsi : au début, c'était « cité d'urgence », ou « cité de la Torchaise », du nom de la route qui la bordait. Puis le petit chemin d'accès pierreux devenu rue, ainsi que la cité, ont pris le nom de Pierre Loti, célèbre voyageur écrivain. Officier de marine, épris d'aventures, il a sillonné les océans et fait de nombreuses haltes de la Turquie à la Polynésie en passant par le Japon ou Venise. Il écrivait en mer, entre deux escales : ses romans très documentés étaient de véritables reportages où il évoquait la vie quotidienne de ceux qu'il rencontrait, leurs mœurs mais aussi les paysages. Bien que n'ayant jamais habité ce quartier, on pourrait penser que Pierre Loti a mis son empreinte dans ce lieu nouvellement baptisé : « Résidence de l'Escale » ; des voyageurs s'y sont implantés, des malheureux y ont trouvé refuge, des gens d'origines diverses ont appris à vivre ensemble, partageant plus ou moins paisiblement les lieux communs. De la singularité des uns, de l'amitié des autres, ou de la révolte parfois, Pierre Loti y aurait sûrement trouvé matière à écrire un nouveau roman, sachant que la véritable richesse est celle du cœur...

MUSÉE DES NUAGES OU FLOU ARTISTIQUE...

L'art entrerait dans le quartier de « Poitiers Sud », comme les habitants auraient dû l'entrevoir en levant les yeux sur les châteaux d'eau de Bellejouanne.

En effet, le concepteur du « musée des nuages » ou plutôt de ce logo qui est son fonds de commerce depuis 1991, entend exporter « son art » sur tous les châteaux d'eau de France et de Navarre..., avec son « calligraphe ».

Pour étoffer la démarche, les habitants devaient, entre le 1^{er} et le 7 février, apporter des objets en lien avec l'idée du nuage ou de ses composantes pour exposition à la galerie Louise-Michel qui fête ses 10 ans, galerie faisant vivre l'art contemporain dans le quartier, selon le Mag de Poitiers !!!

Qu'en est-il exactement ?

L'artiste, qui se dit le secrétaire du musée des nuages, veut, avec le marquage sur le réservoir des châteaux d'eau, rendre palpable une notion impalpable, avec une dimension écologique de manière globale ; ce serait le lien entre l'œuvre et la nature.

Quelque 78 objets, vieilles bouteilles ou arrosoirs ou parapluies ou autres, « prêts »,

qui bénéficieront d'un marquage pour cette participation aussi poétique que militante..., tout ceci relayé abondamment par tous les médias locaux avec inauguration en grande « pompe » par nos édiles, le 21 mars.

Bien entendu, cette démarche n'est pas gratuite et force est de constater que le financement a été trouvé par la municipalité alors qu'un projet avec l'intervention d'élèves d'écoles de Poitiers-Sud avait été refusé, pour manque de crédits...

Comme dirait Jean CLAIR, académicien et historien de l'art, « c'est la marchandisation du néant ».

Pendant ce temps, les habitants de Poitiers-Sud, qui n'ont pas en permanence la tête dans les nuages, considèrent exactement la situation de ce qu'il reste à réaliser pour l'amélioration de leur quartier, voirie, trottoirs, etc., comme évoqué dans ce journal lors de la visite du 17 septembre.

Gageons que la municipalité entendra nos préoccupations...

Jacques STERVINO
Comité Vivre à Poitiers-Sud

< 1 >

SOMMAIRE

Éditorial	Page 1
Cité « Pierre Loti »	Pages 1, 2, 3 et 4
Espaces verts et points positifs	Page 4
Vide-grenier, remerciements et budgets participatifs	Page 5
Visite du quartier 2015	Page 6
Fête de quartier 2015 et voirie	Page 7
Le Marché + questionnaire, calendrier, CA, bulletin d'adhésion et urbanisme	Page 8

Vous vous intéressez à la vie de votre quartier ? Rejoignez le comité et participez à son fonctionnement, soit en intégrant le conseil d'administration (9 à 10 réunions par an), soit en participant à nos commissions : voirie-urbanisme, animations et journal.

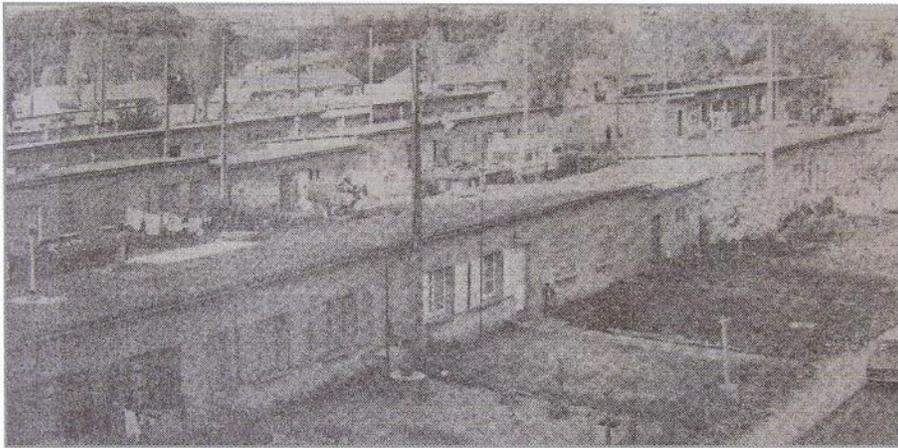
Contacts en page 8 ou bien lors de l'assemblée générale.

UN DÉPART EN URGENCE

C'est en octobre 1955 que tout a commencé.

Sur un terrain que possède la ville, rue de la Torchaise, aux « Rataudes », le conseil municipal décide la construction de logements préfabriqués pour répondre en urgence à la nécessité de loger des personnes sans abri. C'est l'entreprise Pelletier qui est retenue ; elle a déjà construit ce type de logements à Champigny-le-Sec. Le conseil note : « Ces préfabriqués présentent un double avantage : logements relativement confortables dans un temps très court ». En effet, c'est une construction éclair : 2 logements construits d'ici le 24 octobre, puis le reste à la cadence de 2 par semaine. Au total, 7 habitations composées d'une pièce de 6,40m sur 3,30m et d'un appentis servant de cuisine, construites d'éléments en béton armé vibré, de 1,50mx0,50m, glissés dans des poteaux rainurés avec couverture de fibrociment sur charpente métallique ; à l'intérieur, murs et plafonds recouverts d'un revêtement Isorel mou, et badigeonnage ; pour 300 000 francs chacune, « montant très intéressant pour la ville », écrit le conseil. À cela, il faudra y ajouter les dépenses d'amenée d'eau, d'électricité, et la construction de WC extérieurs.

L'inspecteur de l'urbanisme rattaché au ministère de la Reconstruction et du Logement donne son accord, tout en soulignant : « Il s'agit de constructions à caractère essentiellement provisoire, qui ne respectent pas les prescriptions du règlement sanitaire



départemental : les parois ne sont pas suffisantes pour protéger les occupants contre les variations de la température extérieure, la hauteur des pièces est insuffisante, les fenêtres sont trop petites, et le sol du RDC repose directement sur le sol. Les logements sont alimentés en eau et électricité, et les WC prévus à l'extérieur des habitations seraient reliés directement à l'égout des Américains. Il s'agit donc d'une cité à caractère strictement provisoire ; elle permet de loger quelques familles qui vivent dans des conditions vraiment lamentables. Elle peut être réalisée à titre d'essai ; toutefois ces constructions sont

sommaires et inconfortables pour assurer un logement normal à une famille même modeste ; aussi ne serait-il pas souhaitable de voir des réalisations de ce genre se multiplier sur le territoire de la commune de Poitiers, malgré leur prix de revient intéressant ».

Mais d'autres situations d'urgence conduisent le conseil municipal de janvier 1956 à décider de « poursuivre l'édification de logements de transition sur le terrain de la route de La Torchaise, soit 19 logements, par la même entreprise ». Il faudra y ajouter la construction d'un chemin empierré de 4m de large et un bloc sanitaire supplémentaire.

Ainsi, la vie s'organise dans cette petite cité et le conseil municipal de mai 1960 note :

« Le locataire du logement n°17 de la cité de la Torchaise assure depuis plus d'un an la surveillance de la cité et l'entretien des installations sanitaires collectives ; une indemnité lui sera allouée ainsi qu'une remise sur son loyer ».

Et comme chacun sait, le provisoire dure... un certain temps : en 1961, un nouveau programme de logements de transition sera décidé, puis d'autres en 1962. Sera aussi décidée la construction d'une clôture de la cité.

Deux anciens occupants racontent :

« Lorsque je suis arrivé en 1969, il y avait 5 rangées de préfabriqués » ;

« Nous, on est arrivés en 1973...1974 ; avant, on était en caravane ; on nous a logés dans un grand préfabriqué, il n'y en avait que 2 ; on avait 4 pièces pour 9 personnes ».

L'OFFICE PUBLIC D'HLM PREND LE RELAIS.

En 1962, « Le conseil municipal de Poitiers a décidé la cession à l'Office public d'HLM de la ville de Poitiers, d'un terrain destiné à l'implantation d'un immeuble de 40 logements à la cité de la Torchaise ». Ce sera un immeuble collectif de 5 niveaux. La description donnée lors de la demande de permis de construire précise : « Les salles d'eau seraient équipées d'un lavabo et d'un siège à la turque avec chasse d'eau. Celui-ci servirait également de receveur de douche avec une tuyauterie alimentant une pomme de douche ».

Puis, jusqu'en 1968, 3 autres bâtiments collectifs s'ajouteront à la cité, avec un total de 130 logements, plus une épicerie, une boulangerie et une salle commune.



LA CITÉ CHANGE DE NOM

C'est en 1968 également que le conseil municipal décide de rebaptiser la cité de la Torchaise « cité Pierre Loti », avec deux rues d'accès : rue Pierre Loti et rue Ernest Pérochon. L'idée était d'effacer la connotation négative de la cité d'urgence, mais les réputations sont tenaces : « *les gens avaient peur de venir dans notre cité, car avant dans la cité d'urgence, il y avait beaucoup de bagarres, de violence ! Mais même après, l'idée est restée ; quand on devait remplir des papiers, on disait pas qu'on habitait à Pierre Loti, on habitait rue E.Pérochon. Mais on n'a jamais eu de problèmes* ».

Les habitants se souviennent avec nostalgie :

« *On se connaissait tous ; c'était une cité familiale, conviviale ; l'association du quartier Pierre Loti organisait des fêtes dans la salle commune : pour Noël, le 1^{er} janvier ; on y faisait les mariages, on mettait de la musique* ».

« *Le soir, en rentrant de l'école, on balançait les cartables, et on se retrouvait en bas, pour jouer au foot ; c'était « France/Portugal », car il y avait beaucoup de Portugais dans la cité ; on cassait des carreaux avec le ballon, on faisait bien quelques bêtises, mais c'était pas méchant !* »

« *Il y en avait un qu'on appelait M. Boulanger car il travaillait chez un boulanger ; le soir il ramenait des gâteaux invendus, les enfants couraient pour manger des gâteaux ; c'était le bon temps !* »

À la question des clans, des rivalités, ils répondent :

« *Il n'y avait pas de clans entre nous, ni de rivalités, par contre avec ceux de Bellejouanne c'était la guerre ; ils avaient construit un mur pour qu'on passe pas dans leur cité, avec des barbelés et des tessons de bouteilles ; on faisait le mur quand on voulait aller à la piscine ! Alors en 1972, on a fait un trou dans le mur, après, il a été agrandi pour faire un passage piéton* ».

L'ancien régisseur de la cité, M. Marsault, témoigne :

« *J'ai pris mes fonctions en 1966 ; et je suis resté régisseur à Pierre Loti jusqu'en 1994 ; j'ai fait aussi Les Sables et la ZUP, mais j'ai gardé Pierre Loti car personne ne voulait s'en occuper. Au début, je faisais encaisseur-régisseur : j'avais 3 permanences par semaine pour encaisser les loyers. J'ai habité sur place, puis à côté. Dès qu'il y avait un problème, ils venaient me chercher ; quand on connaît tout le monde, on sait comment discuter ; ça se passait bien* ».

À la fin des années 70, les HLM ont le souci de réhabiliter les immeubles collectifs. C'est ainsi qu'on voit apparaître sur les toits, des panneaux solaires orientés plein sud, innovants pour l'époque.

Mais les élus poitevins ont aussi le désir de faire disparaître les baraquements bas, situés au centre du quartier, où 23 familles vivent encore. Ainsi, un nouveau projet se fait jour : reloger les familles dans des logements neufs, dont certains construits au lieu-dit « La Fosse au Pailler ».

L'inauguration de la nouvelle cité aura lieu le 18 décembre 1982 ; et ses habitants choisiront le nom de « cité du Vieux Noyer » à cause du seul noyer encore debout après les constructions. Les maisons neuves sont plus confortables, chacun a son petit jardin... et pourtant : « *Maintenant dans la cité du Vieux Noyer, tout a changé ; il n'y a pas de bruit, pas les mêmes relations de voisinage ; à Pierre Loti, le soir, on restait dehors jusqu'à minuit ; la Réunionnaise avait fait un repas de chez elle ; on s'est bien amusé !* »

AUJOURD'HUI LA CITÉ PIERRE LOTI RÉNOVÉE

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, Logiparc a décidé un projet ambitieux de transformation du quartier Pierre Loti. Les quatre anciennes barres (130 logements déconstruits) sont remplacées par trois bâtiments à basse consommation (BBC) de 17 logements chacun, complétés actuellement par 8 maisons individuelles ; restent à construire 11 autres maisons dont 9 en accession à la propriété.

Afin de restituer un nombre de logements équivalents à ceux déconstruits, 60 logements sont construits sur le site des Montgorges. Seules subsistent les maisons Sipea au nord-ouest de la cité.



Logiparc explique : « *Bien orientés, bien ventilés, bien isolés, les nouveaux logements offriront un grand confort d'habitat ; d'architecture simple, ils offrent une très bonne performance énergétique notée classe A, (BBC)* ».

Et son président disait au début des opérations : « *Pour la reconstruction, nous sommes très vigilants pour pouvoir maintenir des loyers accessibles avec l'APL (Aide Personnalisée au Logement) aux plus bas revenus. Si les anciens habitants le souhaitent, leurs demandes seront étudiées en priorité pour intégrer ces logements à très haute performance énergétique aux charges locatives très basses* ».

L'environnement aussi a fait peau neuve et le désenclavement de la cité est réalisé par la création d'une liaison douce (vélos, piétons) vers Bellejouanne passant auprès de l'auberge de Jeunesse. Le mur séparant la cité Pierre Loti et la cité Bellejouanne sera abattu.

Ainsi tout a changé à Pierre Loti. Quelques familles sont revenues, d'autres n'ont pas voulu y retourner :
 « Moi, j'y suis revenue parce que c'était mon quartier ; mais on regrette les gens, l'ambiance ; les gens ne se parlent pas ; Inersud a organisé une petite fête mais les gens ne sont pas descendus ».

Et puis : « On n'a pas le droit de faire des barbecues dehors ! »

Pourtant, M. Marsault, l'ancien régisseur, est revenu habiter une petite maison, dans ce quartier qu'il connaît bien.

C'est donc un renouveau pour cette cité. Les anciens habitants, mais aussi les riverains, et bon nombre de personnes de Poitiers Sud ont suivi avec intérêt son évolution. Aujourd'hui, elle offre un nouveau visage : architecture moderne orientée vers le développement durable, réaménagement attractif de l'environnement, des atouts pour offrir à ceux qui sont revenus, ou aux nouveaux arrivants, un cadre de vie agréable. À chacun de réinventer un art de vivre à Pierre Loti !



Et la vieille maman dit tout le temps :

« C'est plus mon Pierre Loti ; avant on se voyait dehors, de ma fenêtre je voyais mes enfants, mes petits-enfants ; maintenant, ils sont obligés de venir chez moi ».

Alors : « Moi, c'est pour ça, j'ai pas demandé à retourner à Pierre Loti ».

La vieille cité aurait-elle perdu un petit bout d'âme ?

Les nouveaux bâtiments aussi déçoivent quelques-uns :

« Il y a des malfaçons : des murs tachés, moisis, des baies vitrées coincées. »

« Il n'y a pas assez de places de parking, on est obligé de se garer sur les trottoirs ! »

« Et les loyers ont augmenté ! »

> POINTS POSITIFS

PORTE
PAROLE

La réfection des trottoirs rue Blaise Pascal au niveau de l'usine des eaux.

Dans le parc des Prés Mignons, lors de la fête de quartier, nous avons constaté un bon niveau d'entretien par rapport aux années précédentes.

Près de Cap sud, les plaques de béton disjointes et dangereuses ont laissé la place à un massif végétal.



> ESPACES VERTS

PORTE
PAROLE

L'aménagement des allées du parc des Prés Mignons est toujours au point mort ; la haie de lauriers longeant la rue des Joncs avait été retaillée lors de l'installation des agrès, mais le cheminement en parallèle de la rue doit faire l'objet d'un projet général (non établi) ;
Ce n'est pas la priorité de la ville, nous a-t-on dit !

Le cheminement demandé le long de la rocade entre la rue de la Matauderie et la rue de la Garenne, ne se fera pas ; il sera remplacé par la confection d'un cheminement piétons-vélos qui contournera le lycée du Bois d'Amour (dans le prolongement du parking) jusqu'à la rocade en empruntant la rue de la Matauderie.

